

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2017 A 20 H 30

**Présents** : Mrs VOISET Jean, MUSSARD Frédéric, Mme GOHIER Cindy adjoints, Mr VIAUD Alain, Mme GAILLARD Jennyfer (arrivée à 21 h), Mr LEGRAIS Jean-Pierre.

**Étaient absents** : Mr THIBAUT Alain, Mme JUVIN Virginie, Mr BOUYER Stéphane, Mr GUENARD Jérôme (excusés).

## ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la reconstitution de la salle communale de la Grée.
- Demande d'acquisition d'un bien communal.
- Examen de devis.
- Demande de location d'un bien communal.
- Décision modificative pour paiement d'une annuité d'emprunt.
- Changement de grade : demande d'intégration.
- Questions diverses :
  - a) Sentiers pédestres.
  - b) Conclusions de la vérification des hydrants.
  - c) Informations intercommunales sur la compétence PLU.
  - d) Inscription au sein des comités consultatifs de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval.

**QUESTIONS DIVERSES** : Il est signalé que le chauffage de l'église nécessiterait une révision. Mr le Maire est chargé de contacter l'entreprise ROINSARD.

Par ailleurs, concernant la fontaine « sanglier », le robinet connaissant quelques dysfonctionnements, la réparation est confiée à l'agent des services techniques.

**a) Sentiers pédestres** : La propriétaire de la ferme de Mr & Mme BABIN a adressé un email à la mairie stipulant qu'après avoir rencontré ses propriétaires, ces derniers ne sont pas favorables à l'idée de céder une portion de terrain en bordure du champ situé sur le RD 34 au prétexte « qu'ils seront prochainement en fin d'activité et ils ne tiennent pas à apporter des modifications qui entraîneraient plusieurs démarches de notre part et de la leur ». La propriétaire suggère de poursuivre avec l'existant en prenant sur le talus suffisamment large.

N'importe comment, s'agissant d'une route départementale, il y a lieu de prendre contact avec les services de la délégation départementale à NOZAY afin de soumettre le projet. Mr le Maire se charge d'entrer en contact avec la délégation.

Par ailleurs, Mrs LEGRAIS & VIAUD iront en reconnaissance des lieux le jeudi 19 janvier prochain pour le sentier situé en bordure des Loges et de la forêt.

**b) Conclusions de la vérification des hydrants** : Concernant les hydrants, 7 bornes présentent une numérotation absente ou erronée et la peinture est détériorée (Ponserel, Croix Jarry, Chanteloup, Craonnaise, Ruigné). Par ailleurs, il a aussi été constaté que l'accès était difficile au lieu-dit « Ponserel ». L'ensemble des élus suggère de confier les travaux aux services techniques.

**c) Informations sur la compétence PLU** : La compétence PLU (plan local d'urbanisme) est transférée de droit à la nouvelle intercommunalité. Toutefois les statuts permettent aux communes de s'y opposer dès lors qu'au moins 25 % d'entre elles délibèrent à cet effet avant le 27 mars prochain. Si les communes délibèrent c'est pour s'opposer à la compétence PLU par la nouvelle intercommunalité. Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite en aucun cas modifier les compétences existantes

et confie donc la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval.

**d) Inscription au sein des comités consultatifs** : Suite à l'installation du Conseil Communautaire qui s'est déroulé le 5 janvier dernier, des comités consultatifs suivants ont été créés :

- \* Comité consultatif économie, emploi, formation, agriculture et chambres consulaires, tourisme,
- \* Comité consultatif équilibre et développement du territoire, environnement, transports collectifs et mobilités,
- \* Comité consultatif culture, sports et loisirs,
- \* Comité consultatif action sociale et santé, petite enfance et jeunesse,
- \* Comité consultatif administration générale, finances et personnel, mutualisation et services communs, marchés publics et travaux.

Tous ces comités sont ouverts aux conseillers municipaux de chacune des communes.

Par conséquent les élus ont le choix de s'inscrire dans un ou plusieurs de ces comités. A chacun d'y réfléchir.

**Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** : Un courrier est parvenu ce jour à la mairie émanant de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval. En effet, les conseils municipaux vont devoir délibérer pour désigner un représentant choisi au sein du Conseil Municipal qui siégera à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Les élus décident de reporter le sujet à la réunion de février.

**1) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC POUR LA RECOMPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE DE LA GREE (Mme GAILLARD arrivée à 21 heures, participe au débat)** : Il avait été évoqué la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public pour la reconstitution de la salle communale ; en revanche les services de la Préfecture n'étaient pas en mesure de confirmer que ces aides pouvaient être reconduites en 2017. Après renseignements pris, il s'avère que la Commune est invitée à déposer un dossier et pour ce faire, le Conseil Municipal doit délibérer pour solliciter le FSIPL en faisant apparaître le plan de financement prévisionnel. Après discussion, le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire de déposer une demande d'aide près des services de l'Etat au titre du FSIPL.

**2) DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN COMMUNAL** : La Mairie a été destinataire d'un courrier de Mme SALMON Evelyne souhaitant acquérir les parcelles situées au lieu-dit « le Pavillon » cadastrées section ZL N° 29 et 43. Actuellement le bien est propriété communale et libre de tout occupant. Après examen de la carte communale, il s'avère que le bien est classé en zone « non constructible ». La superficie des terrains est de 2 ha 26 a. Les élus souhaiteraient que l'acquéreur fasse une proposition de prix. Par ailleurs, il est évoqué que tous les frais se rapportant à cette transaction seront à la charge de l'acheteur (géomètre, frais d'études, dépollution si nécessaire etc !...); la Commune souhaite percevoir un prix « net vendeur ». Après discussion, le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'adresser un courrier en ce sens à l'intéressée.

**3) EXAMEN DE DEVIS** : Les entreprises DELAUNAY & STEPHAN ont été sollicitées pour l'établissement de devis pour l'habillage de dessous de toit aux bâtiments mairie (incluant le logement Froger) sur une longueur de 47, 40 m. Après étude des propositions tarifaires, le Conseil Municipal retient l'entreprise STEPHAN dont l'offre est la plus attractive.

**4) DEMANDE DE LOCATION D'UN BIEN COMMUNAL** : Une demande de location est formulée pour le logement situé au 1<sup>er</sup> étage du 1, rue de la Mairie. Dans l'hypothèse où la personne serait intéressée par ce logement, il y aurait lieu de délibérer sur le montant du loyer à lui réclamer. Après discussion, le Conseil Municipal fixe le loyer à 300 € mensuellement.

Actuellement les services techniques travaillent au nettoyage et au déblaiement de la partie du rez-de-chaussée. Quelques travaux de peintures seront réalisés.

**5) DECISION MODIFICATIVE POUR PAIEMENT D'UNE ANNUITE D'EMPRUNT 2016** : Il reste une annuité d'emprunt à échéance au 15 Décembre 2016 d'un montant de 1831 € pour laquelle il manque des crédits aux intérêts pour un montant de 44 € et 162 € au capital en investissement. Il est prévu de prélever des crédits à l'article 63512 « impôts fonciers » pour 44 € et sur le programme « maîtrise d'œuvre salle communale » pour 162 €.

Après discussion, le Conseil Municipal vote des crédits pour 44 € et 162 € pour payer les intérêts et capital du prêt CRCAM.

**6) CHANGEMENT DE GRADE - DEMANDE D'INTEGRATION** : La Loi Mobilité du 3 août 2009 ainsi que le décret du 17 mai 2011 permettent l'intégration d'agents au grade d'attaché sous certaines conditions. Un agent remplissant les conditions pour bénéficier de ce grade, a sollicité cette intégration à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Départemental. Après discussion, le Conseil Municipal par vote à bulletin secret (6 voix pour - 0 contre) décide de créer le poste d'attaché en vue de la nomination de l'agent à ce grade.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mardi 21 février à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 mn.